

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région :
 AUX BUREAUX DU JOURNAL
 A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Le conseil de cabinet qui s'est tenu hier s'est occupé des prochaines nominations épiscopales et d'un important mouvement judiciaire en préparation.

Les sénateurs ont examiné hier le projet de loi ayant pour objet la répression des violences et des actes de cruauté envers les enfants.

La réception solennelle de M. de Mun à l'Académie a eu lieu hier. M. de Mun a retracé la vie et l'œuvre de Jules Simon, dont il occupe le fauteuil ; M. d'Haussonville a fait l'éloge du nouvel académicien.

La Russie s'est plaint au Japon de la détresse dans laquelle se trouvaient les instructeurs russes de Yokohama ; elle demande des explications dans les vingt-quatre heures.

Divers groupes de députés italiens ont déposé à la Chambre des projets tendant à réprimer l'abus du duel.

Le reine d'Angleterre part ce matin pour Cherbourg.

OFFICE INTERNATIONAL du Travail

Il existe dans tous les grands pays industriels des offices du travail, c'est-à-dire des bureaux dans lesquels sont centralisés les renseignements et les documents intéressant le régime du travail. Statistique des grèves, tableau des Sociétés coopératives, législation du travail, assurances, prix, rapports des inspecteurs du travail, statistique des accidents, etc. Toutes les informations affluant à ce bureau central. Il est aussi chargé de renseigner les individus qui veulent organiser une coopérative, un syndicat. Ils fournissent des indications aux gouvernements ou aux députés pour la rédaction des lois intéressant le travail. — Les offices du travail publient des bulletins. On connaît le Bulletin de l'Office du travail français, si utile pour tous ceux qui s'occupent de questions sociales, et d'un prix si modique que tout le monde peut le recevoir. La Revue du travail, publiée par l'Office du travail de Bruxelles, est également excellente. Ce sont là de nouvelles et très utiles institutions qui rendent et surtout rendront au monde d'éminents services. Lorsque l'on voudra sérieusement assurer une protection légale sérieuse aux ouvriers, une réglementation des industries insalubres, des repos du dimanche, etc., c'est à l'Office du travail que l'on ira chercher des renseignements et des données précises.

Mais le régime moderne du travail, fondé sur les principes de la *laissez-faire*, a engendré dans tous les pays les mêmes misères sociales, provoqué les mêmes révoltes, appelé les mêmes réformes. Partis des points les plus opposés de l'immense domaine de la pensée humaine, les hommes de tous pays et de toutes religions se sont rencontrés pour affirmer dans l'intérêt des travailleurs la croissante nécessité d'une protection légale de la production. Mais pour que cette protection fut efficace, il faudrait qu'elle fut le résultat d'une entente internationale. Le Congrès de Zurich, réuni au mois d'août dernier, et dont la France Libre a rendu compte, a affirmé cette nécessité et cherché les moyens de donner satisfaction.

Faut-il d'une entente internationale aucune législation protectrice des ouvriers ne saurait être complètement efficace. Dans tous les pays, sous le régime capitaliste, les conditions de la production sont sensiblement identiques. Partout les mêmes causes ont produit les mêmes effets. La concurrence et la spéculation ont avili les salaires, les prix de revient et les prix de vente. Un gouvernement ne saurait aujourd'hui prendre l'initiative d'une législation protectrice des femmes et des enfants, ni des mesures restreignant la durée normale du travail, sans courir le risque de voir l'industrie nationale écrasée par la concurrence des pays voisins, moins scrupuleux et moins humains, mais produisant davantage et à meilleur marché. Au mal international d'une concurrence sans frein, le seul remède serait donc une entente internationale pour en prévenir les abus et en réprimer les désordres.

Cette idée n'est le privilège ni d'un homme, ni d'un parti. Elle grandit partout sur l'impérieuse des nécessités urgentes. La conférence de Berlin réunie sur l'initiative de Guillaume II, fut un premier pas dans cette voie. Le pape Léon XIII, dans la lettre à M. Gaspard Decurtins, le célèbre député démocrate chrétien, suit (6 août 1893)

apporte aux idées de protection internationale, la suprême considération de sa parole. « Il est évident pour tous, combien serait imparfaite la protection donnée au travail des ouvriers, si elle n'était par des lois différentes que chaque peuple élaborerait pour son compte, etc. »

Le congrès de Zurich, où les catholiques étaient, comme on le sait, nombreux, a réclamé, par l'organe de M. Th. Curti, conseiller d'Etat du canton de Saint-Gall, la création d'un office international. Il serait chargé d'assembler et de faire paraître toutes les lois et publications officielles importantes ayant trait à la protection ouvrière. Cette publication serait faite en trois langues, français, anglais et allemand. Ce recueil contiendrait toutes les lois concernant le régime du travail ; il mettrait en évidence les défauts et les lacunes des diverses législations nationales. L'office serait, en même temps, un bureau central de statistique sociale ; en fin il servirait d'intermédiaire entre les différents états, donnerait les renseignements et serait chargé de l'organisation des congrès. On frayerait ainsi les voies à ce Parlement ouvrier international qui sera peut-être au siècle prochain l'un des organes essentiels de la vie des pays civilisés.

Voilà, n'est-il pas vrai, une idée juste, pratique et vraiment progressive. Il nous semble que tous les hommes et tous les organes qui ont le souci de l'amélioration du sort des travailleurs devraient la prôner et la faire triompher.

Jean MONTALOUET.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Informations

LE MONUMENT CARNOT A DIJON

Paris. — M. Félix Faure a reçu M. Magnien, sénateur, président du conseil général de la Côte d'Or, les sénateurs et députés et le préfet du département, M. Morin-Gaon, maire de Dijon, le président et les membres du comité du monument Carnot, qui sont venus l'inviter à vouloir bien venir honorer de sa présence l'inauguration du monument Carnot, qui doit avoir lieu à Dijon au mois d'août.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la commission du budget a adopté un amendement de M. Le Myre de Vilers, tendant à ne pas faire supporter aux fonctionnaires des colonies la perte résultant du change pour le paiement de leurs appointements.

COMMISSION DES DOUANES DU SENAT

Paris. — La commission sénatoriale des douanes, réunie sous la présidence de M. Adolphe Cochery, a entendu M. Boucher, ministre du commerce, sur le projet de loi relatif à la sécularisation.

M. FÉLIX FAURE ET LA REINE D'ANGLETERRE

Paris. — Plusieurs journaux ont annoncé le voyage de M. Félix Faure. A l'Élysée on dément la nouvelle.

LE PROCÈS ZOLA

Paris. — Le Journal confirme que Zola va frapper d'appel le jugement d'hier et ajoute : « Dans le cas infiniement probable d'une confirmation par appel, Zola s'adressera à la cour de cassation. Le procès sur le fond ne reviendra donc pas avant de longs mois. »

UNE PROPOSITION DE CAVALLOTTI

Paris. — Dans l'Événement, M. Deloncle annonce qu'il va reprendre, devant la Chambre française, les réclamations dont M. Cavallotti se disposait à saisir le Parlement italien au sujet de Galleau et Chemin, condamnés pour délit de chasse par le tribunal de Conil.

LA MARINE RUSSE

Saint-Petersbourg. — Un ukase ordonne une dépense de 90 millions de roubles pour les constructions de la marine de guerre.

CONTRE LES SOCIALISTES

Paris. — Le *Worwaerts* assure que les gouvernements contredits se sont entendus pour la rédaction d'une loi permettant de révoquer les professeurs de l'Université et des autres établissements d'instruction qui abusent de leur influence sur

la jeunesse pour répandre des idées subversives, troublant l'ordre public et ébranlant les bases de la société existante.

LA REINE VICTORIA EN FRANCE

Londres. — La reine, accompagnée de la princesse Henri de Battenberg et de la princesse Christian à quité Windsor à 4 h. 30 pour Portsmouth ; la reine passe la nuit dans ce port à bord du yacht royal ; elle partira demain matin pour Cherbourg.

ADRESSE DE LA CHAMBRE ITALIENNE

Paris. — M. Biancheri, président de la Chambre des députés italiens, a adressé le télégramme suivant à M. Ch. Dupuy, ancien président du conseil, dont le nom se trouvait en tête de l'adresse envoyée par les membres du Parlement français à l'occasion de la mort de Cavallotti :

Rome, 10 mars, 11 h. 30 matin.

An nom de mes collègues, je vous remercie vivement, ainsi que vos collègues de ce Parlement, de la part que vous prenez à notre douleur pour la malheureuse perte de notre Cavallotti.

Interprète des sentiments de la Chambre, je vous suis reconnaissant de votre témoignage de fraternité entre les deux nations en vous exprimant nos vœux pour qu'elles soient toujours unies par les liens d'amitié sincère et d'affection réciproque.

BIANCHERI, président de la Chambre des députés.

CONTRE LE DUEL

Rome. — M. de Martino et plusieurs autres députés italiens présentent aujourd'hui à la Chambre un projet pour l'institution d'un jury d'honneur avec mandat de résoudre les controverses pouvant surgir entre des citoyens à la suite d'offenses d'honneur.

Les députés socialistes présentent un projet demandant que le duel soit assimilé aux crimes communs. Ce projet sera, selon le règlement, examiné prochainement par les bureaux.

DANS L'OUEST-AFRICAINE

Londres. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Liverpool dit que pour assurer la liberté du commerce britannique en Afrique Occidentale, la Grande-Bretagne est prête à faire quelques concessions territoriales à la France à condition toutefois que celles-ci ne soient pas incompatibles avec l'unité nationale.

CONSEIL DE CABINET

NOS AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris. — Le conseil de cabinet de ce matin s'est occupé d'abord des affaires étrangères en cours. M. Hanotaux a notamment indiqué l'état des négociations qui se poursuivent au sujet de la réorganisation des finances grecques et de la garantie à donner à l'emprunt hellénique par la France, la Russie et l'Angleterre ; cette garantie, si elle est définitivement accordée devra être sanctionnée par le Parlement français en raison de notre droit constitutionnel.

LES NOMINATIONS EPISCOPALES

Le conseil s'est ensuite occupé des nominations à faire pour pourvoir aux neuf sièges épiscopaux actuellement vacants ; le choix des nouveaux titulaires sera arrêté samedi dans le conseil tenu sous la présidence de M. Faure.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a en fin entre tenu le conseil d'un important mouvement judiciaire en préparation qui sera arrêté définitivement samedi. Ce mouvement doit avoir pour point de départ la nomination d'un conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. Monod, décédé il y a quelques semaines.

Réception de M. de Mun

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris. — Le comte de Mun élu à l'Académie française au fauteuil de Jules Simon, a été reçu aujourd'hui par le comte d'Haussonville, directeur de l'Académie.

Le discours de M. de Mun

M. de Mun a fait l'éloge de Jules Simon. Il a passé en revue sa vie d'homme politique libéral, de littérateur, d'homme charitable.

Jules Simon, a dit l'orateur, est avant tout un homme public ; il l'est par ses doctrines, par ses œuvres, ses écrits, ses discours, sa politique, sa philosophie ; son histoire est celle même de notre temps.

Puis M. de Mun expose les raisons de l'impopularité de Jules Simon, lequel dépensa alors son activité dans les œuvres sociales, laissant à des hommes de son temps, pour testament de sa pensée, la triple affirmation de sa croyance en Dieu, de son amour de la patrie et de sa confiance en la liberté.

M. de Mun retrace l'enfance et la jeunesse de Jules Simon ; il le montre étudiant pauvre, puis professeur, puis il s'écrit :

Jules Simon avait placé toute sa confiance dans l'autorité de la raison et de la liberté de la pensée ; il s'était approprié la maxime de Descartes : « Je résous de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment pour telle. » Et de cet appel à la seule raison naturelle, il avait tiré toute sa philosophie, l'immortalité de l'âme en la vie future, la liberté humaine et la notion du devoir, l'existence d'un Dieu créateur et la connaissance de ses attributs.

Jules Simon n'allait pas au-delà ; c'est un sujet douloureux d'étonnement qu'un esprit si religieux refusât cependant d'accepter les idées qui pas qu'il est moralement impossible à l'homme d'y renoncer pour toujours ou de s'en passer longtemps, s'il ne veut rien perdre des conquêtes de sa raison.

comme tant d'autres, se dépensa à servir l'esprit de la révolution et à combattre ses effets.

C'est l'énergie de notre époque ; elle est posée depuis 1789. Jules Simon, libéral convaincu, fut un des fondateurs de la législation sociale ; Jules Simon demandait la liberté absolue d'association comme celle de la presse, comme l'instruction obligatoire, comme la suppression de l'armée permanente, afin de faire disparaître ce qu'il appelait les trois obstacles : isolement, ignorance et baionnette, qui s'opposaient au triomphe de la politique radicale.

M. de Mun retrace ensuite la vie publique de Jules Simon à partir de 1869, puis finalement sa retraite.

Devant les idées contraires, dit-il, Jules Simon ne vit ni ennemis ni amis ; les yeux fixés sur la conscience opprimée, il marcha droit à elle par la voie du devoir ; il entra la tête haute dans l'impopularité.

Le comte d'Haussonville qui répond à M. de Mun rappelle que c'est à la suite des désastres de la France que M. de Mun s'est consacré aux œuvres sociales. Il fait l'éloge de M. de Mun, orateur, apôtre, soldat, député.

L'Espagne et les Etats Unis

Madrid. — Le ministre des colonies se dit très satisfait de la tournure des événements ; il croit que le différend entre les Etats Unis et l'Espagne ne tardera pas à être aplani, et il espère que les nouvelles opérations militaires reprises à Cuba, porteront un coup mortel à l'insurrection.

Londres. — Le correspondant du *Morning Post* à Madrid, est informé que le gouvernement a ajourné le départ pour Cuba de l'escadrière de torpilleurs qui est à Cadix.

Rome. — On annonce que pendant la réception du pèlerinage mexicain par le Pape, le prélat qui dirige le pèlerinage a dit qu'il serait peut-être convenable que le Vatican intervienne dans la question cubaine.

Le Pape a répondu que son intervention serait impossible, car les droits de souveraineté de l'Espagne sur Cuba étant indiscutables, il n'y a pas de base pour un arbitrage.

Léon XIII a ajouté que l'Espagne fait tellement de sacrifices pour obtenir la paix à Cuba, que lui proposer de nouvelles concessions serait une œuvre de mauvaise foi.

L'UNION DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE

Paris. — L'union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale, cette excellente association dont nous avons si souvent entretenu nos lecteurs, a tenu hier soir une importante séance sous la présidence de M. Ernest Lefebvre, président.

Au début de la séance, M. Lefebvre a pris la parole et a exposé le but de cette réunion :

Nous sommes, a-t-il dit, des négociants, et nous avons la préoccupation très vive des intérêts matériels du pays. En cela nous sommes d'accord avec un groupe important de négociants qui s'est constitué en dehors de nous.

Mais nous nous séparons de lui sur un point : nous estimons qu'à l'heure qu'il est, nous ne saurions passer sous silence la question religieuse, qu'en présence des ravages causés par la neutralité scolaire, il y a lieu, au contraire, de travailler énergiquement à rendre à la religion sa place dans l'éducation et dans l'enseignement de la morale.

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements de toute l'assemblée.

M. Gaudair a ensuite développé les raisons de la fondation de l'Union du commerce et de l'industrie ; il a fait le procès du socialisme et des principes qui inspirent ses doctrines immorales et antisociales ; il a surtout dénoncé ses ravages dans la jeunesse.

Si vous voulez, a-t-il ajouté, enrayer ce dangereux mouvement, il faut combattre l'irréligion et l'enseignement athée, qui sont pour ces fanatiques doctrines en puissance soutien.

L'orateur a nettement établi que la lutte engagée devait se faire sur le terrain républicain.

A ce point de vue, a-t-il poursuivi, personne ne doit avoir d'arrière-pensée et l'on doit savoir que l'Union du commerce et de l'industrie est franchement ralliée aux institutions actuelles.

En retour, nous avons le droit de demander que l'on maintienne l'heureuse suprématie de la France, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain religieux.

Ces éloquentes considérations ont été vigoureusement applaudies. A la fin de la réunion, les conclusions suivantes ont été adoptées à l'unanimité moins deux voix :

1° Acceptation loyale du terrain constitutionnel, conformément au pacte de fédération électorale de 1893 ; 2° Lutte contre le socialisme par la défense des principes essentiels de l'ordre social, de la moralité et de la religion ; 3° Etude consciencieuse des questions économiques ouvrières avec le désir de les résoudre dans un esprit de fraternité et de justice.

Société d'encouragement à l'agriculture

Paris. — La deuxième séance de la société nationale d'encouragement à l'agriculture, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Caze. M. Heuze, inspecteur général honoraire de l'agriculture, fait un premier rapport sur le prix Meynot, réservé à la petite culture.

Le concours ouvert dans le département des Bouches-du-Rhône en 1897, a donné les résultats suivants : 1° prix, 400 francs, à M. Sault, à Aix ; 2° prix, 200 francs, à M. Gros, à Istres ; 3° prix, 150 francs, à M. Batiandier, à Feyzin.

Un second rapport sur le prix Hamet, à propos du concours ouvert en 1897, dans le département de l'Oise, entre les ménagères qui s'occupent des soins de basse-cour et de la laiterie, a donné les résultats suivants : 1° prix, 300 francs, Mme Guillon ; 2° prix, 150 francs, Mme Dullé ; 3° prix, Mme Debout.

M. Vincoy expose la question des cartes agronomiques.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bernard Laurent, Fagnoul, Lagata, Decker, David, Emile Rey, la réunion émet le vœu qu'un prochain congrès soit tenu pour étudier les meilleures méthodes de confection des cartes agronomiques, et que l'Etat mette à la disposition des communes des subventions et le concours des stations agronomiques pour la confection de ces cartes.

M. Tissierand, directeur honoraire de l'agriculture, présente un rapport sur les tarifs de transfert des produits de l'agriculture des engrais et de l'outillage agricole.

Sur sa proposition l'assemblée décide qu'une commission, dite des chemins de fer, sera nommée par le conseil et chargée de centraliser tous les documents relatifs à la question de recevoir et d'étudier les réclamations de ses membres et de les appuyer auprès des autorités compétentes.

Demain vendredi troisième et dernière séance où sera discutée la question de la participation de l'agriculture à l'exposition universelle de 1900.

LE CONGRÈS DE LILLE

Lille. — Aujourd'hui s'est ouvert à Lille le Congrès des œuvres de jeunesse, dont nous avons à diverses reprises annoncé à nos lecteurs les importants travaux.

Le Congrès a commencé, suivant l'usage des congrès catholiques, par une messe solennelle où M. Bonnard, le distingué recteur de l'Université catholique, a, au sermo, encouragé la pénétration de jeunes gens dans tous les milieux, tout en leur recommandant de maintenir les œuvres anciennes.

La première séance a lieu de suite après la messe.

M. Boissard prend le premier la parole. Il souhaite la bienvenue à M. Bonjean, président du congrès, dont les congressistes de Lyon ont gardé le souvenir. Il recommande, dans son allocution d'ouverture, de ne jamais condamner une doctrine ou un groupe en bloc, car, dit-il, partout il y a du bien.

Le père Laberthonnière, orateur, directeur de l'école Massillon, indique le caractère de la formation religieuse : elle ne signifie pas garantir la mémoire et briser la volonté, mais développer l'intelligence pour incliner la volonté vers le bien.

M. François Vuilliot lit un rapport de Max Turman sur les patronages : œuvre de formation et non de préservation.

M. Bertier demande la création d'un cours de théologie pour les étudiants.

A 8 heures, un punch offert par l'Association des étudiants des Facultés catholiques réunit les congressistes. Le président de l'Association et le président des étudiants catholiques de Bruxelles y prononcent deux discours très applaudis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars — Présidence de M. Brisson

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 10.

La réforme des patentes

60 députés étaient présents.

La séance a été consacrée à la discussion du projet de réforme des patentes. Les 9 premiers chapitres sont adoptés à l'exception de l'art. 4, réservé sur la demande de la commission.

M. Jaluzot développe un amendement tendant à exempter du droit proportionnel les petits boutiquiers payant un loyer inférieur à 301 francs, loyer d'habitation personnelle et local commercial réunis.

M. Lockroy. — J'estime à 7.000.000 le déficit résultant de cet amendement. Je demande que la Chambre vote les ressources correspondantes avant de se déclarer en ce déficit.

L'amendement Jaluzot est adopté par 307 voix contre 208.

M. Faberot. — La Chambre devient socialiste ! (Rires).

Le chapitre 10 est adopté.

Une longue discussion s'engage sur l'article 11 (marchands forains et colporteurs).

M. Lacombe soutient un amendement tendant à améliorer le sort des forains et de réduire les droits qui les frappent.

M. Marcel Habert combat toute amélioration du sort des forains et des colporteurs au nom des commerçants sédentaires.

Le rapporteur déclare que les forains ne paieront la patente qu'une fois par an.

Voix nombreuses : Votre projet ne le dit pas !

Finalement l'article 11 est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 11 h. 30 et renvoyée à 2 heures.

SEANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 h. 25 sous la présidence de M. Sarrien.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de

Réforme des Patentes

M. Moret, rapporteur, expose les modifications apportées par la commission au texte de l'article 11 que la Chambre a renvoyé ce matin.

La nouvelle rédaction, dit-il, atténue les droits supplémentaires à payer par les débaillards passant d'une classe inférieure à une classe supérieure.

M. Lacombe. — Les marchands forains peuvent toujours être exposés à payer 40 fois par an des taxes supplémentaires.

chands forains ; le texte de la commission respecte la liberté de tous.

M. Goujon (Seine-Inférieure). — Les grands magasins portent bien des marchandises à domicile jusque dans les campagnes.

M. Jourde. — Est-ce que les marchands forains qui descendent à l'hôtel ou logent chez des particuliers doivent être considérés comme débaillards ?

M. le commissaire du gouvernement. — Chaque individu qui va avec sa marchandise de porte en porte peut être frappé de la patente.

Les quatre premiers paragraphes de l'article 11 sont adoptés ; le cinquième paragraphe, combattu par M. Lacombe, est adopté par 450 voix contre 46. Une disposition additionnelle de M. Guillemet spécifiant que ceux qui vont de commune en commune offrir des marchandises, seront considérés comme débaillards, est adoptée.

L'ensemble de l'article 11 est adopté.

M. Charonnat, sur l'article 12, réclame le maintien de l'exemption du droit proportionnel de la patente en faveur des métiers à façon.

M. Faberot. — Je demande, moi, que les faconniers soient dégrévés de toute patente. Le petit faconnier ne peut payer patente qu'en diminuant les salaires des ouvriers ; qu'on fasse payer les gros patrons.

M. Moret, rapporteur. — Le but de la commission est d'attendre précisément les patrons qui ne paient actuellement aucun droit proportionnel, bien que possédant souvent plusieurs centaines de métiers dont ils fournissent le matériel à des faconniers.

M. Charonnat. — Ces métiers payent deux fois le droit fixe : entre les mains des faconniers et entre celles des patrons. Je demande donc la suppression de l'article 12 qui équivaldrait au maintien de l'exemption actuellement existante.

Le scrutin est ouvert sur l'article 12. Il y a lieu à un pointage dont voici les résultats :

Votants	484
Pour	237
Contre	247

La suppression n'est pas adoptée.

L'article 12 reste réservé.

On passe à la discussion de l'article 13 relatif au classement des professions par catégories.

Le gouvernement et la commission acceptent un amendement de M. Chaudey assimilant les marchands de bois aux marchands de charbon.

Cet amendement est adopté.

M. Dutreix. — Je propose de porter les représentants de commerce du gros de la 2^e à la 3^e classe et les représentants du commerce de détail du tableau A 4^e classe à la 5^e classe.

M. Moret. — La commission accepte une partie de l'amendement concernant les représentants de commerce en gros, mais elle repousse l'autre.

L'amendement approuvé par M. Rabier est adopté par 301 voix contre 244.

Un amendement de M. Raibrat rangeant les marchands de vins en gros dans la 1^e classe du tableau A, et les marchands de vins demi gros dans la 2^e classe, accepté par le gouvernement et la commission est adopté.

M. Monservin. — Le deuxième paragraphe qui modifie l'art. 348 du code pénal est dangereux en ce qu'il laisse à l'arbitraire du juge l'appréciation de l'état physique ou moral d'un abandonné.

M. Monservin. — Je voudrais aussi que l'âge de l'enfant abandonné soit fixé par la loi.

M. Bérenger, rapporteur. — La commission, lorsqu'elle a eu à se prononcer, s'est référée à ce qui avait été fait dans les législations étrangères les plus récentes; elle a pensé qu'il y avait lieu de substituer aux expressions de l'art. 348, des termes plus généraux et plus larges (apaisements).

Malgré les nouvelles observations de M. Monservin, le deuxième paragraphe est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 2; les derniers articles sont adoptés.

Le Sénat décide de passer à une deuxième délibération et s'ajourne à mardi. La séance est levée à 4 heures 45.

EN EXTRÊME-ORIENT

Yokohama. — Un avis de Séoul annonce que le ministre de Russie s'est plaint au roi de la défectuosité de son objet M. Alexéïeff et les instructeurs russes, et lui a demandé s'il voulait continuer à recourir à leurs services, exigeant une réponse dans les 24 heures. Le roi a consulté les ministres d'Angleterre et d'Amérique.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

GRANDEUR D'ÂME DU SULTAN Constantinople. — Riza bey, le fameux chef de brigands albanais, auteur de nombreux assassinats, que les troupes turques ont amené ici au prix des plus grandes difficultés, a reçu le pardon du souverain et des gratifications de toute nature.

Par contre, les familles Bussefini, Zedler, Hanef et Hai, qui avaient été enlevées sans raison par le gouverneur de Jérusalem ont, après de nombreuses péripéties, été transportées de Beyrouth à Angora.

LA PESTE DES INDES

Bombay. — Cette semaine il y a eu à Bombay 1.283 décès occasionnés par la peste, ce qui donne avec le chiffre des décès causés par les autres maladies un total de 2.184, soit 136.30 par mille.

Les Obsèques des Victimes de Bourges

Bourges. — Les obsèques des sous-officiers artificiers Marty et Roger, victimes de l'explosion qui s'est produite à l'École de pyrotechnie, ont été célébrées au milieu d'une affluence considérable. Plus de 10.000 personnes suivaient le convoi; de nombreuses et magnifiques couronnes étaient portées derrière le corbillard par le personnel des établissements militaires.

La cérémonie religieuse a été célébrée à la chapelle de l'hôpital militaire sous la présidence de l'archevêque.

Le général Caillaud, commandant le corps d'armée; les généraux Robinet-Bourquein et de Courson; le premier président, les magistrats de la cour d'appel et les tribunaux; un conseiller de préfecture représentant le préfet en tournée de révision; le maire, le conseil municipal, de nombreux fonctionnaires, tous les officiers de la garnison, des délégations de sous-officiers marchaient derrière les parents des défunts.

À la gare, un discours émouvant a été prononcé par le général en chef.

Le corps de Marty a été dirigé sur Nîmes et celui de Roger sur Houdanville (Meuse).

LA CATASTROPHE DE GRASSE

La Compagnie P.-L.-M. communique la note suivante au sujet de la cause du déraillement de Rochepequet:

À l'endroit où a eu lieu le déraillement de Grasse la voie est constituée par des rails de 33 kilos le mètre courant et de 6 mètres de longueur, posés sur huit traverses avec cailloux, cornières et selles à talons. Le rail est fixé par quatre tirefonds vissés dans chaque traverse; trente-trois tirefonds ont été enlevés ainsi que les huit boulois et deux paires d'écailles.

On a trouvés, les tirefonds en deux petits tas sur la contre-banquette, les huit boulois d'écailles à côté du rail; les écailles d'écailles de ces traverses ont été enlevées sans aucune de ces attaches (boulois ou tirefonds) n'offrait de traces d'arrachement pas plus d'ailleurs que les écailles et les traverses correspondantes. Les filets des boulois étaient intacts, les tirefonds portaient à la fois des traces fraîches d'emboulement d'une chef et autour du collet une spirale brillante produite par le dévissage.

Le tout était en bon état après le déraillement sans les traverses labourées par le passage des véhicules dérailés; encore les écailles de ces traverses contrairement qu'il n'y en avait pas une seule mauvaise.

Après le déraillement, le rail dont il s'agit a été trouvé non déformé et poussé de 2 m. 85 du côté de Lyon au milieu de la voie.

Blasphème coincident

Mercredi soir, sur les 9 heures, au moment du passage de l'express entre Chasse

et Givors, un train de marchandises s'est arrêté. A ce moment, une bande de dévaliseurs tentèrent de cambrioler le train et de faire une rafle des objets qui pouvaient s'y trouver. Mais l'éveil fut donné. Malheureusement les voleurs purent s'enfuir.

On se demande s'il n'y a pas une corrélation étroite entre cette tentative de pillage et le déraillement de Rochepequet. Toutes les suppositions sont permises. Qui sait si ce n'est pas cette même bande qui avait provoqué la catastrophe de Chasse pour dévaliser les voyageurs à la faveur de la nuit et de l'effolement. En tous les cas il y a entre ces deux affaires une bizarre coïncidence qui sera probablement éclaircie sous peu.

LES FÊTES DE CANNES

Cannes. — Le croiseur Cosmao et le cuirassé Latouche-Tréville ont mouillé en rade pour assister à la fête de cet après-midi.

M. Augustin Lee, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre a rendu visite au maire auquel il a annoncé qu'il assisterait à la cérémonie.

Tous les navires et tous les yachts qui ont mouillé dans le port ont arboré leurs pavillons; les monuments sont décorés et une grande animation règne autour des tribunes élevées à l'endroit où aura lieu la pose de la première pierre de la jetée de l'Est.

EXPLOITS D'UNE BANDE DE BRIGANDS

Paris. — M. Lemerle, juge d'instruction, instruit en ce moment l'affaire de la bande de malfaiteurs de Neuilly, qui dévalisaient les passants et les jetaient à la Seine, au pont de Courbevoie.

Au cours de son instruction, le magistrat a recueilli la déclaration d'un de ces accusés, d'après laquelle celui-ci reconnaît l'auteur des différents attentats qui ont été commis au compte de ces voleurs ponaux.

Dans ces conditions, M. Lemerle a chargé MM. Cochefer, Bernard, commissaire du contrôle, et Hamard, sous-chef de la sûreté, de vérifier les allégations de cet individu.

Les recherches faites par les trois commissaires n'auraient pas encore donné un résultat définitif.

GUERRE & MARINE

Nominations Paris. — M. Moutillier capitaine de génie à Marseille est nommé chef de génie à Ajaccio.

M. Hochester, capitaine au 14^e d'infanterie, a été mis en activité et nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvernement de Nice.

Le général de brigade Siltz, commandant l'artillerie de la place de Lyon est placé à la date du 1^{er} mars 1898 dans la 2^e section de réserve du cadre de l'état-major général de l'armée.

L'alimentation des armées en marche Saint-Petersbourg. — On annonce que les professeurs de l'académie militaire de médecine ont décidé d'introduire dans l'armée russe un nouveau produit alimentaire: ce sont des feuilles de coca. Elles seraient des bombes à retardement, pendant les longues marches, étant donnée la puissance de leurs propriétés reconstituantes.

Nous pourrions à point suivre l'exemple des Russes et introduire ce produit reconstituant dans l'alimentation de nos troupes en marche.

Les permissions pasciales Paris. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps une circulaire concernant les permissions à accorder aux militaires à l'occasion des fêtes de Pâques. Le nombre et la durée des permissions seront réglés par les chefs de corps en tenant compte des nécessités du service et de manière à concilier des facilités égales aux militaires des différents cultes.

La période pendant laquelle ces permissions devront être accordées sera comprise entre les 2 et 17 avril.

A force de protester contre le monopole des voitures aux permissions pasciales, nous avons donc fini par obtenir l'égalité des différents cultes. C'était tout ce que nous ambitionnions et nous voilà contents.

École de Pentecôte Paris. — Voici la liste par ordre de mérite des candidats à suivre les cours de l'école militaire d'artillerie et de génie:

N° 6 Van Gaver du 1^{er} d'artillerie; 8 Mathieu, du 5^e; 32 Vancheur, du 11^e; 35 Gros, du 5^e; 36 Gombert, du 6^e; 37 Carlet du 2^e; 53 Hélier, du 2^e; 54 Jouan, du 37^e; 55 L'abbé, du 36^e; 58 Ledoux, du 4^e; 63 Peltipass, du 3^e; 64 Jourdan, du 5^e; Balastre, du 1^{er}.

Division du train des équipages: 2^e Faivre, du 1^{er} régiment d'artillerie; 6 Saguet, du 4^e Chébert, du 6^e régiment d'artillerie; 7 V. Renaud, du 1^{er} hussards; 15 Brullard, du 8^e escadron du train des équipages.

Nouvelles Diverses

Les voyageurs de commerce et l'armée Paris. — Le syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce vient de recevoir la lettre suivante:

« Monsieur le président, « Je me suis empressé de mettre sous les yeux du ministre de la guerre la lettre que vous avez bien voulu m'adresser.

« Le ministre me charge de vous transmettre ainsi qu'à ceux de vos collègues dont vous

vous faites l'interprète, des remerciements pour les sentiments que vous exprimez à l'égard de l'armée et de ses chefs.

« Veuillez agréer, monsieur le président, avec mes remerciements personnels, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les meilleurs. »

Un vol de diamants Paris. — Il y a trois ans environ, à l'arrivée du Saghalié à Marseille, des portefaix, parmi les marchandises diverses, déchargeaient un certain nombre de caisses contenant des diamants du Siam, destinés à M. Roullin, bijoutier à Paris.

Lorsque les caisses arrivèrent à destination M. Roullin remarqua qu'il lui manquait pour environ 80.000 francs de diamants. Il déposa une plainte. L'enquête amena bientôt l'arrestation d'un nommé Ferrat, à cette époque établi à Marseille.

L'instruction fut confiée à M. Lemerle, lequel, après une minutieuse enquête, reconnaît que Ferrat avait des complices.

Le juge d'instruction vient de décider l'envoi à Marseille de Ferrat, afin d'y continuer l'instruction.

Les accidents de chemin de fer Paris. — Hier, au moment où le train spécial venait chercher la reine et le duc de Chartres à Cherbourg passait à Asnières, trois wagons de wagon-salon de la reine ont été brisés accidentellement.

Le dommage a été vite réparé, mais il n'en a pas fallu davantage pour faire croire pendant quelques minutes à un accident plus sérieux.

Terrible incendie Barcelone. — La nuit dernière un incendie a éclaté dans un magasin de pétrole, dans la rue Pinola. Les dégâts sont importants. On a découvert au premier étage les cadavres d'une femme de 45 ans, de ses deux enfants, un jeune homme de 17 ans et une jeune fille de 13 ans et le cadavre d'un enfant de 10 mois.

Les sinistres en mer Marseille. — A la suite du cyclone qui s'est abattu sur Mayotte, les trois-mâts français, Pauline, capitaine David, de la maison Auguste Maie, de Marseille, a été jeté à la côte et s'est brisé. Son équipage, composé de 14 hommes, a pu se sauver à la nage.

Un trois-mâts en acier, de construction française. Son équipage sera rapatrié par un navire des messageries postales.

Dix autres navires de nationalité étrangère se sont perdus à la suite du même cyclone.

Collision évitée Berlin. — Le Klein Journal reçoit de Bremen un télégramme rapportant les détails d'un accident grave auquel l'empereur a échappé vendredi dans ce port. Le souverain venait de quitter le Kaiser Friedrich Wilhelm et se trouvait dans un canot à vapeur le long de la barge, lorsqu'une plieuse du Heck tourna à tout vapeur à l'avant du cuirassé. Les deux canots ne pouvaient pas se voir jusqu'à un moment où ils se rencontrèrent.

Une collision semblait inévitable, lorsque l'officier du Heck donna un vigoureux coup de barre qui lui permit de se glisser entre le canot impérial et le navire de guerre. L'empereur et sa suite furent sauvés sans danger et il fut possible de prendre le nom du Heck et de son capitaine.

Petites Nouvelles

Montréal. — Par suite de la guerre de tarifs que se font les Compagnies de chemins de fer, on peut traverser le continent par 125 francs. S'il en était de même chez nous.

Londres. — Le correspondant du Daily Post de Birmingham annonce que lord Salisbury s'arrêtera probablement à Paris, en se rendant prochainement à Beaulieu, et qu'il aura une entrevue avec M. Hanotiau.

Paris. — Le prince Henri d'Orléans et le comte Léontieff partiront pour l' Abyssinie vers le 25 mars, au retour du voyage que le comte Léontieff fait actuellement à Londres.

RENAISSANCE CHRÉTIENNE

François Coppé, le délicieux écrivain de toujours et le grand converti d'acier, écrit sous ce titre, dans le Journal, un article plein d'émotion et de vérité dont nos lecteurs apprécieront les quelques fragments que nous y cueillons.

Qu'un assez grand nombre d'esprits, dégoûtés par le grossier réalisme du monde moderne, et se révoltant à la fin contre leur propre raison qui ne peut qu'élargir et reculer indéfiniment les limites du mystère sans jamais l'atteindre et le pénétrer, aient été pris d'un besoin éperdu d'idéal et de foi, et soient revenus, d'eux-mêmes et d'abord, à la religion de Jésus, à sa sublime morale et à ses fortifiantes pratiques, c'est là un fait qui n'est plus niabie.

Un de mes amis, charmant poète au cerveau plein de rêves métaphysiques, qui s'est fait une doctrine pour lui tout seul — une sorte de bouddhisme, autant que j'ai pu comprendre — m'avouait tout récemment sa déroute philosophique.

« Oui, me disait-il, j'ai passé dix ans de ma vie à me persuader que tout n'était qu'illusion et néant, et mon système marchait à merveille. Mais, l'autre jour, quand ma petite fille était si malade, je me suis mis tout simplement à implorer un Dieu ben un Père Céleste, qui pouvait me la conserver en ce monde, ou, tout au moins, me la rendre dans l'autre.

Dés aujourd'hui, je le considère, celui-ci

là, comme une recrue assurée et prochaine pour la grande famille du Christ. Et bien d'autres y rentreront. Car il faut que l'athéisme officiel s'y résigne. On commence à désertir ses écoles de mensonge, où il n'y a rien pour le cœur. On s'aperçoit enfin qu'elles sont en train de saper la France d'orgueilleux et de désespérés, et de toutes parts, des signes éclatants nous permettent de pressager une victorieuse Renaissance de l'idée chrétienne.

Les signes de cette renaissance, M. Coppé les voit d'abord dans le récent discours de M. Brunetière à Besançon, si magistralement analysé par notre collaborateur Jean Monnier et dans le dernier ouvrage de Huysmans, la Cathédrale, où il aime à se reconnaître un peu sous les traits de Durtal.

Mais laissons de côté la littérature. Où Huysmans m'émeut, c'est quand il est humain; c'est quand, nouveau converti, ayant vécu jusqu'à l'âge mûr presque uniquement par les sens et n'ayant guère employé sa pensée qu'à la pénible, mais si amusante gymnastique des lettres, il souffre d'avoir tant de difficulté à se créer une vie intérieure; c'est quand il déplore avec des accents d'une poignante sincérité, le peu d'ardeur de sa piété et la sécheresse de son cœur dans la prière.

Je me rappelle, alors, le mot éloquent: « Dieu vous fait les tièdes ». Car je connais de pareilles de pareilles souffrances, juste punition de ceux qui ne sont épanoués que sur le tard du vide de leur âme et y cherchent avec angoisse, pour les recueillir précieusement, quelques débris d'espérance et de foi. Hélas! dès la première heure, nous nous sommes éloignés de la Croix; pendant la chaleur du jour, nous avons vécu loin d'elle et ce n'est que vers le soir que son ombre s'allonge et nous atteint. L'instant, sans doute, est propice, car tout va nous manquer. Nous retournerons alors vers cette Croix tutélaire, nous l'embrassons dans un geste de détresse, et nous essayons de prier. Mais nous n'avons pas impunément passé de longues années dans l'indifférence des choses terrestres, et il nous semble que les suaves oraisons de notre enfance se détraquent en passant par nos lèvres impures.

Courage, cependant! Vous avez dit quelque part, mon cher Huysmans, avec ce tour humoristique qui vous appartient: « Il faut que Dieu ne soit pas difficile pour se contenter de gens comme moi! » Et comme moi donc! ajouterais-je. J'ai entendu ramper cette parole, que je trouve, au contraire, touchante. Pourtant, elle est trop découragée, et il ne faut pas parler ainsi. C'est manquer de confiance, et tout l'Evangile proteste. Rappelez-vous la femme de Samarie, Marie-Madeleine, les ouvriers tardifs, l'enfant prodigue, la brebis égarée, la préférence accordée au repentir sur le péché.

Prions donc sans jamais douter de l'impénétrable miséricorde. Si arides que soient nos prières, elles ont tout de même leur vertu. Ne sommes-nous pas déjà débarrassés de bien des bassesses et des turpitudes qui nous obsédaient? Ne nous sentons-nous pas moins injustes, plus résignés, plus humbles, et surtout plus charitables?

Où donc a-t-je lu, l'autre jour, parmi des malices qui vous étaient adressées, mais dont je prends ma part, qu'il n'y avait dans notre état d'âme qu'une fatigue de vieux garçons blasés? Et, d'abord, pour quel pas? Ce n'est pas déjà si mal de vouloir finir proprement; et je ne sais rien, pour ma part, de plus indécent et de plus grotesque qu'un vieux jeune premier. Les hommes du dix-septième siècle, que vous avez tort de traiter légèrement, mon cher Huysmans, car ce furent de grands chrétiens, avaient cette sage coutume, sur le soir de leurs jours, de se retirer sur un moule, de mettre, comme ils disaient, un espace entre leur vie et leur mort et de consacrer leur vieillesse à songer à l'éternité. Il n'est pas de fin plus digne. N'avons-nous pas le droit de les imiter?

Pourrait-on, croyez-moi, l'y a-t-on eue. Un souffle a passé — Spiritus flat ubi vult — et des paroles religieuses ont été dites par des bouches d'où l'on ne s'attendait pas à les entendre sortir. Le pauvre Verlaine a commencé. Souvenez-vous des admirables plaintes de repentir qui sont dans Sagesse. Plus tard, vous avez écrit vos deux braves et curieux livres, Moi-même, dont l'œuvre ni le passé n'ont rien de défiant l'appartenance à mon tour, et ce fut un effort, un effort de contribution. Par un autre chemin, mais vers le même but, voici que M. Brunetière se met en route; et celui-là, on ne le traitera pas, je suppose, de poète et de névrosé.

Je le demande à tous les esprits sincères. Ce fait n'est-il pas très remarquable — et peut-on n'y voir qu'une rencontre fortuite — que plusieurs écrivains laïcs, tout à fait indépendants et désintéressés, puisqu'ils ne peuvent attendre immédiatement de leur acte que des moqueries et des injures, confessent ainsi publiquement leur retour aux croyances religieuses? Et n'est-ce pas là une preuve manifeste que parmi tant de ruines accumulées par la banqueroute sentimentale,

philosophique, politique et sociale de cette désastreuse fin de siècle, le Foi reste debout, pareille à ces imposantes cathédrales qui, fermes sur leurs assises depuis tant de siècles, attestent la force inébranlable du Christianisme et la permanence de l'Eglise.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon le 10 Mars 1898

Le début de la Bourse avait été assez bon sur la bonne tenue des places étrangères et aussi sur l'impression résultant de la séance de la Chambre à propos de la question financière. Des ventes assez nombreuses ont eu lieu, qu'il n'y a rien de fait et que l'absurdité triomphe sur toute la ligne, tant il est vrai qu'il ne faut traiter que la question que l'on connaît. En clôture cependant, la mauvaise tenue de l'Extérieure a eu sa répercussion sur toute la cote et on finit en bas. Pour le moment, le mieux est de s'abstenir.

3 0/0, 104.25, 104.32, 104.275. Extérieure, 57.60, 57.75, 57.80. On commentait un article du Temps assez défavorable et craignant des complications. Les nouvelles d'Espagne, qui n'ont rien de rassurant, ont été lues, mais en ce moment il y a d'autres faits extérieurs qui préoccupent. Banque ottomane, 554. Lyonnais, 863. Rio, 715, 714. Foncière lyonnaise, 411.

Je me rappelle, alors, le mot éloquent: « Dieu vous fait les tièdes ». Car je connais de pareilles de pareilles souffrances, juste punition de ceux qui ne sont épanoués que sur le tard du vide de leur âme et y cherchent avec angoisse, pour les recueillir précieusement, quelques débris d'espérance et de foi. Hélas! dès la première heure, nous nous sommes éloignés de la Croix; pendant la chaleur du jour, nous avons vécu loin d'elle et ce n'est que vers le soir que son ombre s'allonge et nous atteint. L'instant, sans doute, est propice, car tout va nous manquer. Nous retournerons alors vers cette Croix tutélaire, nous l'embrassons dans un geste de détresse, et nous essayons de prier. Mais nous n'avons pas impunément passé de longues années dans l'indifférence des choses terrestres, et il nous semble que les suaves oraisons de notre enfance se détraquent en passant par nos lèvres impures.

Courage, cependant! Vous avez dit quelque part, mon cher Huysmans, avec ce tour humoristique qui vous appartient: « Il faut que Dieu ne soit pas difficile pour se contenter de gens comme moi! » Et comme moi donc! ajouterais-je. J'ai entendu ramper cette parole, que je trouve, au contraire, touchante. Pourtant, elle est trop découragée, et il ne faut pas parler ainsi. C'est manquer de confiance, et tout l'Evangile proteste. Rappelez-vous la femme de Samarie, Marie-Madeleine, les ouvriers tardifs, l'enfant prodigue, la brebis égarée, la préférence accordée au repentir sur le péché.

Prions donc sans jamais douter de l'impénétrable miséricorde. Si arides que soient nos prières, elles ont tout de même leur vertu. Ne sommes-nous pas déjà débarrassés de bien des bassesses et des turpitudes qui nous obsédaient? Ne nous sentons-nous pas moins injustes, plus résignés, plus humbles, et surtout plus charitables?

Où donc a-t-je lu, l'autre jour, parmi des malices qui vous étaient adressées, mais dont je prends ma part, qu'il n'y avait dans notre état d'âme qu'une fatigue de vieux garçons blasés? Et, d'abord, pour quel pas? Ce n'est pas déjà si mal de vouloir finir proprement; et je ne sais rien, pour ma part, de plus indécent et de plus grotesque qu'un vieux jeune premier. Les hommes du dix-septième siècle, que vous avez tort de traiter légèrement, mon cher Huysmans, car ce furent de grands chrétiens, avaient cette sage coutume, sur le soir de leurs jours, de se retirer sur un moule, de mettre, comme ils disaient, un espace entre leur vie et leur mort et de consacrer leur vieillesse à songer à l'éternité. Il n'est pas de fin plus digne. N'avons-nous pas le droit de les imiter?

Pourrait-on, croyez-moi, l'y a-t-on eue. Un souffle a passé — Spiritus flat ubi vult — et des paroles religieuses ont été dites par des bouches d'où l'on ne s'attendait pas à les entendre sortir. Le pauvre Verlaine a commencé. Souvenez-vous des admirables plaintes de repentir qui sont dans Sagesse. Plus tard, vous avez écrit vos deux braves et curieux livres, Moi-même, dont l'œuvre ni le passé n'ont rien de défiant l'appartenance à mon tour, et ce fut un effort, un effort de contribution. Par un autre chemin, mais vers le même but, voici que M. Brunetière se met en route; et celui-là, on ne le traitera pas, je suppose, de poète et de névrosé.

Je le demande à tous les esprits sincères. Ce fait n'est-il pas très remarquable — et peut-on n'y voir qu'une rencontre fortuite — que plusieurs écrivains laïcs, tout à fait indépendants et désintéressés, puisqu'ils ne peuvent attendre immédiatement de leur acte que des moqueries et des injures, confessent ainsi publiquement leur retour aux croyances religieuses? Et n'est-ce pas là une preuve manifeste que parmi tant de ruines accumulées par la banqueroute sentimentale,

philosophique, politique et sociale de cette désastreuse fin de siècle, le Foi reste debout, pareille à ces imposantes cathédrales qui, fermes sur leurs assises depuis tant de siècles, attestent la force inébranlable du Christianisme et la permanence de l'Eglise.

FRANÇOIS COPPÉ.

COMPTANT

Suez, 3501. Gaz, 870. Horme, 200. Comté, 274. Firminy, 2450. Huta, 4315. Loire, 220. Montrambert en reprise à 915. Saint-Etienne, 450. Tramways, 1550. Douage, 354. Plaquas Lyonnais, 510. Baux Français, 492. Mag. Saxe, 330. Mines d'Héracle, 680.

MARCHÉ EN BANQUE Quelques demandes en actions Brinsak.

ACTIENS

Urtikay, 108. Tharsis, 185. De Beers, 695. East Rand, 103. Goldfields, 108.50. Robinson Gold, 200.50. Simmer et Jack, 82. Mozambique, 49. Randfontein, 459. Chartered, 69.50. Verrières Mulatière, 590. Pampes funèbres, 825. Paris Pomme, 46. Volga-Vichera lib. 700. non lib. 705. Ponomareff, 621. Paris Ponomareff, 105. Constructions de France, 10. Const. 510. Pêcheur, 665. Clerval, 525. Sud Russe, 785. Glaces lyonnaises, 120. Paris Cierbourg, 131. Tram. Douai, 510. Tram. Limoges, 710. Tram. Gairre, 1100. Tram. d'Écully, 645. Tram. ancien, 665. Tram. de Toulouse, 490. Tram. Rome, 530. Tram. de Nerville, 1140. Ouest, 547. Tram. de St-Etienne, 560. Horne, 168.75. Tram. de Saint-Paul, 498. Potentillor, 516. Tramways de Besançon, 490. Paris Kama, 40. Tramways de Versailles, 450. Breston, 300. Tram. de Grenoble, 530. Déménager, 125. Tramways d'Oran, 600. Taganor, 1850. Etablissements Casati, 300. Haut Volga, 650. Cabies Berthoud, 930. Cape Copper, 133. Donetz, 1085. Céramo, 560. Tr. d'Alx, 55. Appariage, 250. Forc. mot. de l'Ar, 1620. Phonographe, 449. Pellicules fr. 459. Katchkor, 26. priv. 87.75. Brianks, 1410. Piastères du Sud-Est, 355. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 630. Stéarinerie de Lyon, 135. Paris Voies ferr. 840. Manufactures de Chambray, 28. Anasaba, 25.50. Ateliers français, 400. Bar américain, 117. Tram. d'Avignon, 508. Alpines, 336. Banque privée, 649, 652. Photographie anc., 725. Ph. nouv. 735. Agence Fonrier, 460. Snea, 54. Dombrowa, 1630. Rochet Schneider, 600.

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17.50. Bons de l'Exp. de 1899, 6.50. Méridionales d'Italie, 525.50. Macewka, 489. St-Denis, 478. Eau de Bavière, 470. 437. Tréport, 455. Prokhoroff, 512. Potentillor, 477. Donetz, 511. Mines de Communay, 312. Union électrique, 460. Lits truss, 111. Selo, 511. Pêcheur, 510. Stéarinerie de Lyon, 500. Monaco, 307.

Fond. Laminiers et tréfil. br. cuiv. Lazare Weiller et Cie, 4 0/0, 480.

CHANGÉ

Barcelone, 37.30. Rome 155.35. Lisbonne, 48.12. Buenos-Ayres, 168.80. Chèques sur Londres, 25.23 1/2. — Argent en barres: Londres 25 p. 1/8. Paris, 500, 590.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

IV Dans la rédaction du projet de délibération portant suppression complète des octrois, M. le maire de Lyon a tenu compte, comme je l'ai dit dans un précédent article, des observations formulées par le gouvernement et des dispositions de loi 5 sur le régime des boissons votée en décembre 1897.

C'est ainsi que, tenant compte des observations de M. le ministre de la guerre, qui réclamait l'abaissement de la taxe sur les chevaux de troupe à 50 francs, le paragraphe 2 de l'article 2 du projet porte:

Une taxe de 80 francs par cheval, jument, mulet ou mule, domicilié à Lyon, et de 50 fr. par cheval inscrit sur les contrôles de l'armée.

Or même la taxe sur la propriété bâtie est établie sur le revenu net et non sur le revenu brut. Elle est de 5 pour cent. La taxe sur la propriété non bâtie est fixée sur le revenu cadastral au taux de 20 pour cent et celle sur les locaux d'habitation, des écuries, remises, granges et étables pendant son caractère progressif tel que l'avait proposé le conseil en 1895, est fixée uniformément à 6 1/2 pour cent de la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

à la valeur locative brute. Cette taxe sera imposée

sée au nom du propriétaire, responsable du paiement sans recours contre son locataire.

Le projet établit en outre une taxe de 8 pour cent sur la valeur vénale des constructions neuves de toute nature, reconstructions et additions de constructions.

</

Chronique Locale

LE CALENDRIER. — Vendredi 11 mars, 70 jour ; lever 6 h. 24, coucher 5 h. 57.
Saints : Felice Firmin, Constant, Saints de Saint-Sauveur.

Bulletin météorologique du 10 mars. — La pression est supérieure de 7/8 mm sur la moitié méridionale du continent et relative- ment basse sur la Méditerranée.

Réglement pour le transport par chemin de fer de matières dangereuses. — Le ministre des travaux publics a approuvé, le 12 novembre dernier, un nouveau règle- ment pour le transport par chemin de fer des matières dangereuses (explosibles, inflammables, vénéneuses, etc.) et des matières im- brûlables.

Une conférence publique qui devait avoir lieu à Saint-Germain-Laval lundi 4 du être renvoyée à cause de la suppression d'un mar- ché de légumes en comptant pour amener du monde.

GRÈVE AUX CHANTIERS DE LA SEYNE

Mardi matin, vers onze heures, une délé- gation de grévistes s'est rendue au nouveau bureau de la direction des chantiers, pour tâ- cher d'obtenir une entente. La direction a reçu cette délégalion.

Après une longue discussion, très cour- toise de part et d'autre, la déclaration sui- vante a été remise aux délégués des grévis- tes.
« 1° La Compagnie, se plaçant sur le terrain de la neutralité la plus absolue, a donné à tout son personnel les instructions néces- saires pour que ce principe soit absolument sau- vegardé.

« 2° Elle repousse toute responsabilité dans la question actuelle et dans celles qui pourront en résulter.
« La Seyne, 8 mars 1898.

« Pour le directeur des Chantiers,
« A. FOURNIER. »
Les délégués ont alors fait connaître que, dans ces conditions, la grève était officielle- ment déclarée.

Dans le courant de l'après-midi, les grévis- tes, conformément à la loi du 27 décembre 1892, sur la conciliation et l'arbitrage en ma- tière de différend collectif entre patrons et ouvriers, ont avisé M. le juge de paix de la Seine-Inférieure de leur grève.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

« Canal de la Loire au Rhone. — Le mi- nistre des travaux publics qui n'a pu rece- voir lundi dernier les délégués du conseil gé- néral des chambres de commerce de Saint- Etienne et de Roanne, les a fait prévenir qu'il les recevrait vendredi prochain, à dix heures du matin.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 11 MARS
Premier arrondissement. — Veuve Dardel, née Caspar, s. p., 51 ans, Grand-Côte, 83, 10 h.; veuve Derambos, née Drillon, s. p., rue Ta- vernier, 2, 2 h.; veuve Morin, née Flop, s. p., 79 ans, Montée St-Sébastien, 3, 4 h.; veuve Béhail, 24 ans, Hôtel-Dieu, 7 h.; Georges Vitrou, correcteur, 30 ans, Hôtel-Dieu, 11 h.; épouse André, née Faure, s. p., 63 ans, Hôtel- Dieu, 2 h.; épouse Lacombe, née Anginier, s. p., rue de la République, 32, 9 h.; épouse Ravillon, née Guigue, s. p., 28 ans, quai Rambaud, 11, 1 h.; Gaspard Sibut, 1 an 1/2, Charité, 3 h.; Ida Raty, 1 mois, Charité, 4 h. 5.

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Madrid. — Depuis hier le bruit s'était répandu d'une crise ministérielle. On ajoutait que M. Léon Castiello était venu à Madrid pour se charger d'un portefeuille. M. Sagasta interrogé, a déclaré que tous ces bruits étaient sans le moindre fondement. Le pouvoir, a-t-il ajouté, n'est certai- nement pas agréablement dans les circonstan- ces actuelles, mais tous les ministres consi- dèrent comme une question d'honneur de rester à leur poste. M. Léon Castiello retournera prochainement à Paris.

Madrid. — Suivant une dépêche de la Havane, la campagne contre les insurgés fait de grands progrès dans le district de Manzanillo. Le colonel Tejada a fait des opérations importantes. L'ennemi était maître d'un espace de deux kilomètres, défendu par de fortes tranchées. Il avait établi des ateliers de charpentiers et des forges pour la fabri- cation d'armes, quatre hôpitaux et une centaine d'abris. Les rebelles n'ont pu résister à l'attaque de la colonne qui a détruit les bâtiments et les tranchées dans toute leur étendue. L'ennemi a eu neuf morts et trois pri- sonniers. Il a emporté de nombreux blessés. Les troupes espagnoles ont eu deux morts et quinze blessés. La colonne Tejada opère depuis trois mois sans s'être reposé un moment dans un endroit habité. Elle continue à pour- suivre les rebelles.

DERNIÈRES NOUVELLES

Cherbourg. — Le général Lucas, comman- dant le 10^e corps d'armée à Rennes, a reçu à l'hôtel de l'Amirauté les autorités civiles et militaires. Le général Lucas reste ici pour attendre demain à l'arrivée de la reine d'Angleterre. Paris. — L'avocat Jules Anfray déclare qu'à la suite des démarches faites auprès de lui par l'avocat Barbeau, l'incident qui s'éleva entre eux paraît apaisé.

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Extraits télégraphiques des journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon
LA LIBRE PAROLE
De Drumont. — Pour un intellectuel vé- ritablement digne de ce titre c'est toujours une joie de contempler un spectacle qui éveille une idée d'ordre, un spectacle où les hommes et les choses soient à leur place et s'accordent pour constituer un ensemble harmonieux. La réception d'Albert de Mun à l'Académie française est un de ces spectacles.

LE RESORT DU TSAR

Saint-Petersbourg. — Voici la teneur du rescrit impérial adressé à M. Witte : Par un oukase de même date, je vous ai en- joint de mettre de côté 90 millions de roubles destinés à la construction de vaisseaux de guerre. En songeant à la possibilité de dispo- ser en une fois pour ce chapitre d'une aussi grosse somme, je suis porté à me rappeler que l'allocation actuelle a été précédée de paie- ments de dépenses extraordinaires faits au moyen des fonds disponibles en espèces pro- venant de la rente de l'empire. Pendant votre administration du ministère des finances, les rentrées des recettes ordi- naires ont surpassé de plus de 600 millions de roubles la somme des dépenses ordinaires effectuées. Par suite de cet état de choses une grande partie des travaux incombant aux dépenses extraordinaires parmi lesquels la construc- tion de la merie de la fabrication et d'autres voies ferrées ont pu être réalisées sans avoir recours aux sources de crédit de l'empire. On a également remboursé par les mêmes voies à la Banque de l'Empire une partie im- portante de la dette de la couronne dans le but de décharger le budget et de crédit pour faire aboutir la réforme monétaire. Après les dépenses ci-dessus mentionnées, les sommes disponibles de la rente de l'Em- pire se montaient au 1^{er} janvier 1898 à envi- ron 200 millions sur lesquels 106 sont desti- nés à couvrir des dépenses extraordinaires. Il reste donc des moyens suffisants pour satis- faire à la dépense extraordinaire de la construc- tion de vaisseaux. Cet état de choses me convainc que vous avez sagement écouté les instructions de son maître et que vous avez touché une sage économie dans l'administration des finances de l'empire. Je vous recommande encore pour l'avenir de faire régner l'économie dans cette administration afin de maintenir l'équi- libre du budget et de le maintenir avec une constante bienveillance votre reconnaissance. NICOLAS.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

Légalité des féculés
Paris. — Le procès-verbal lu et adopté, l'as- semblée a entendu le rapport de la septième section, lequel examine au point de vue in- dustriel la situation anormale faite à la féculé de pomme de terre comparativement à la féculé de maïs, riz, etc. Cette dernière féculé, la plus chère est responsable vis-à-vis du fisc, de 125 kilos de glucose pour 100 kilos de matière saccharifi- able entrant dans l'usine. Pour les autres féculés, le fisc traite de gré à gré. En outre, les glucoseurs produisant des féculés les plus chers les ont nommés de terre sont tenus d'avoir deux établisse- ments distincts, tandis que les autres sont exemptés de cette mesure. Le ven demandant que toutes les féculés soient traitées sur le même pied est adopté. Eaux potables
On passe ensuite à la discussion du projet de loi Delarue relatif aux captages des eaux potables pour l'alimentation des villes. La nouvelle section chargée de l'étude de cette question serait disposée à donner son adhésion à ce projet, mais en le modifiant profondément. La législation actuelle étant déclarée insuffisante par deux orateurs, le vote formé par le rapporteur est renvoyé à la commis- sion. Les sucrés au Congrès de Bruxelles
Le rapporteur de la 2^e section aborde le sujet des primes à l'exportation du sucre fait l'historique des mesures successivement prises par divers Etats et faisant ressortir les bienfaits de la loi de 1884, demandant qu'elle ne soit pas mise en question si la France par- ticipe au Congrès de Bruxelles. Le vote est adopté. Houblons étrangers
Un vote de compensation plutôt que de pro- tection a été adopté au sujet des houblons étrangers. Les houblons étrangers ont été adoptés. Culture de la truffe
L'assemblée entend ensuite le due de Les- pare qui résume sa communication à l'Académie des sciences sur la génération alter- nante de la truffe, laissant espérer la possi- bilité d'une culture rationnelle. La tuberculose bovine
M. Bouchère s'étend longuement en inté- ressant vivement ses auditeurs sur les dan-

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE du 10 mars 1898
Table with columns: ESPÈCES, ANCIENS, VENDUS, PRIX DU KILOG, Qualités 1, 2, 3, extrêmes, PRIX.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

MARCHÉ AUX POMMES DE TERRE
Lyon-St-Jean, 10 mars 1898.
Table with columns: ESPÈCES, ANCIENS, VENDUS, PRIX DU KILOG, Qualités 1, 2, 3, extrêmes, PRIX.

MARCHÉ DE LA MARTINIÈRE

Lyon, le 10 mars 1898.
Table with columns: ESPÈCES, ANCIENS, VENDUS, PRIX DU KILOG, Qualités 1, 2, 3, extrêmes, PRIX.

Avis de Décès

Les amis et connaissances des familles LACOMBE, JOURNOUD, MONTALAND, ANGINIEUR et DUGAS, qui par oubli n'au- raient pas reçu de lettre de faire part du décès de
Madame Ernest LACOMBE
Née Jeanne ANGINIEUR
décédée dans sa 73^e année, sont priés de con- sidérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi 11 courant, à 8 heures 3/4 du matin. Le convoi partira du domicile de la défunte, 52, rue de la République, pour se rendre à l'église Saint-François-de-Sales, et de là, au cimetière de Loyasse. « Vive la solidarité prolétarienne ! » « Le président, Signé : BLANC. »

COURONNES FUNÉRAIRES

VUEUR-BRETON, fabricant, 1, quai Faidherbe
ÉBOULEMENT
Lons-le-Saunier. — Un éboulement consi- dérable s'est produit à Revigny, au-des- sus de la ligne de chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole. Plus de 300 000 mètres cubes de terre ont été déplacés. La ligne de tramways de Lons-le-Sau- nier à Saint-Claude est coupée. Des vi- gnes ont été transportées à plus de cent mètres. L'éboulement continue. (PAR DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT)
Lons-le-Saunier. — Voici quelques dé- tails précis sur l'éboulement de Revigny : une masse énorme de terre recouvre la voie des tramways de Lons à Champagnole. Le spectacle est des plus pittoresques et des plus émouvants tout à la fois. L'éboulement a été provoqué par l'eau d'une source obstruée lors de la construc- tion de la voie ferrée et qui a peu à peu miné le terrain surplombant la voie, pro- duisant cette gigantesque chute de terre.

DÉPARTEMENTS

AIN
Miribel. — Conférence. — Aujourd'hui, vendredi, à 7 h. 1/2 du soir, M. Genin donnera une conférence dans le local ordinaire de l'Union Nationale, rue des Balmes. RHONE
Givors. — Funérailles. — Hier matin, 10 mars, en l'église Saint-Nicolas, ont eu lieu les funérailles de M. Julien Martel, soldat du 21^e de ligne, en garnison à Saint-Etienne. Ce jeune homme a été accompagné à sa dernière demeure par un immense cortège. Au premier rang nous avons remarqué les enfants des écoles libres des Frères, qui ont voulu rendre un témoignage de sympathie à leur aîné.
Thoiry. — Demain, 12 mars, représen- tation de la Passion, avec concours de M. P. Mender, de la Porte-Saint-Martin.
Noville-sur-Saône. — Encore un vol. — Malgré la surveillance exercée par les gar- des de nuit, un vol vient encore d'être com- mis dans l'usine d'impressions sur étoffes ap- partenant à M. Wisel. Quelques ouvriers n'ayant pas encore pris leur paye, une somme de 400 francs environ a même qu'il dernièrement a fait disparaître un coupon de fondrais.
Immédiatement une enquête a été faite ; nous ferons connaître le résultat. LOIRE
SAINT-ETIENNE. — Groupe antisémité stephanos. — Malgré une intempérie des plus

Dernière Heure

Les Anglais en Asie
Londres. — On mande de Hong-Kong : L'Exchange Company annonce d'après une dépêche d'Allahabad que les Kachins, une tribu de la Haute-Birmanie, s'est soulevée et a massacré cinq soldats de police ; elle s'est emparé de plusieurs ca- nons et a chassé un petit détachement envoyé pour la punir.
On dit que la dépêche précédente n'est qu'un incident de la délimitation de frontière entre la Birmanie et la Chine. Légion d'honneur
Paris. — Le grand chancelier de la Légion d'honneur vient d'informer le ministre de la guerre qu'à la suite d'une en- tente avec l'ambassade de Russie et la grande chancellerie, la production de la traduction des brevets des titulaires français d'ordres russes ne sera plus exi- gée. Les orages
Perrignan. — La pluie qui tombe depuis deux jours a grossi tous les cours d'eau. Quelques-uns débordent et les villages de la plaine de Salagnac, près de Perrignan, sont envahis par les eaux du Tet.
Dans l'arrondissement de Prades, la neige tombe abondamment. Les communications sont interrompues. Inauguration de la Jetée de Cannes
Cannes. — La cérémonie de la pose de la première pierre de la jetée a eu lieu aujourd'hui. Dès 9 heures, une foule considérable stationnait sur la place des Hies et sur la place de la Croisette. Là se rendent les yachts et les navires pavil- lions présentant un aspect superbe. Le prince de Galles, accompagné du duc de Cambridge, est arrivé à 2 h. 1/2. Il a été reçu par M. Leroux, préfet, Hibert, maire. La musique du 11^e de ligne a joué le Good bye Queen et la Marseillaise. Le maire, adressant la parole au prince, après avoir remercié le président de la République, les députés et sénateurs d'a- voir accordé leur appui à Cannes pour obtenir l'achèvement du port, a dit : « Vous avez apporté au milieu de nous le rayonnement de votre haute situation

Spéctacles & Concerts

GRAND THÉÂTRE. — Aujourd'hui, vendredi 11 mars, Robert le Diable. Bureaux à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui, vendredi 11 mars, Les Cloches de Corneville. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. Place Belle- cour : ouvert tous les jours de 10 heures du soir de 8 à 10 h. éclairage électrique. Entrée, 50 cent. le vendredi, 2 fr. CIRQUE RANCY. Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 8 h., représentations variées. Au programme : Les cinq frères Rampagos, les rois du tapis ; les ours acrobates du dompteur Max-Hilf ; la grecoise équilibrée sur le fil de fer Max-Ferrando ; les chiens du harem japonais ; superbes chevaux dressés présentés en liberté par M. Rodolphe Guillaume, directeur ; Mlle Lee, écuyère de haute école. Tous les clowns et Augustes, etc. Avis. — La salle est chauffée et complètement à l'abri des intempéries. MUSIQUE MILITAIRE. — Tous les jours, de 2 h à 3 h., au kiosque de la place Bellecour, con- cert. TOUR MÉTALLIQUE DE FOURNIEUR. — Tous les jours, ascension ; panorama magnifique. Prix : 1 franc.

UNE BIENHEUREUSE IDÉE

Nous recommandons tout particulièrement à votre attention la lettre suivante : « Montrel-sous-Bois (Seine), 3 mai 1897. « Messieurs, Ma fille actuellement âgée de 4 ans fut atteinte au mois de mars dernier d'une fièvre éruptive. Elle souffrait d'une toux sèche qui nous causait les plus vives inquiétudes. « L'huile de foie de morue fut or- donnée, mais l'enfant éprouvait une telle répulsion pour ce remède qu'il était impossible de lui en faire absorber. « L'Emulsion Scott n'est pas seulement un moyen de prendre l'huile de foie de morue sans dégoût. « Vous ignorez sans doute que cette huile comme toute ce que vous absorbez, est émulsionnée par l'estomac avant d'être digérée ; il est donc évident que si vous prenez l'Emulsion Scott, vous n'arguez à votre estomac le goût de l'huile de foie de morue et c'est avant tout une plus grande impor- tance pour les personnes d'estomac délicat. « L'Emulsion Scott est l'huile de foie de morue émulsionnée par l'alginate de potassium ; ainsi que les hypophosphites de chaux et de soude qui sont les éléments analytiques des systèmes nerveux, osseux et musculaire. « L'Emulsion Scott est de la plus grande effi- cacité contre les rhumes, toux, bronchites, asthme, contre toutes les affections des voies respiratoires, ainsi que pour les états con- somptifs, tels que phthisie, scorbut, rachitisme, lymphatisme. « Échantillon d'essai sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à : Delou- chet & Co, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).



LIQUEUR AGRÉABLE Tonique et Digestive
ELIXIR GAULOIS
Exiger sur chaque Cruette
la Capsule portant le Cachet de la MAISON FILLON A LYON Hors Concours Paris 1879, Lyo 1884
Sa treuve dans les bons Établissements

CÉRÉALINE GRAUD
L'ALIMENT le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs délicats, les convales- cents et les personnes âgées. Le meilleur pro- duit de la plus agréable, la plus nourrissante. « La Dose : de 600 grammes, à 2 fr. 50 Dépôts à Lyon : M. BOUSSENOT, 95, r. de la République. « F. GRAUD, 22, rue Victor-Hugo.

Imprimerie de la France Libre
35 et 35 bis, rue de Condé, Lyon
J.-B. BALLEZ, Directeur.

FEUILLETON DE LA FRANCE LIBRE du 11 Mars 1898

Secret de l'abbé Césaire

PAR Léon de Tinsseau

— Parlez, ami cher et vénéré. Je vous attendais avec impatience. Vous savez déjà de quel mariage il est question pour notre protégé. Mais, avant d'aller plus loin, j'avais le devoir de connaître par vous bien des choses. Tout est mystère pour moi dans cette jeune fille, sauf sa personne. Vous seul, je crois, pouvez dire son histoire. — Président des Touches, interrompit le prêtre, vous ne soupçonnez pas ce que vous allez entendre. Je vais vous raconter par quelles fatales circonstances Delcourt, l'innocent, fut condamné, il y a vingt ans, comme homicide. Voilà l'histoire que je vais vous dire ! — Oh ! s'écria le vieux magistrat dont la physionomie passa de la curiosité à l'épouvante...

paraître une seconde où se lisaient ces mots : « Ceci ne doit être ouvert que le 18 juin 1882. » — Maintenant, fit-il, voici l'histoire de Delcourt : « En 1860, il y a donc maintenant vingt-deux ans, ma santé m'obligea à quitter les fonctions fatigantes de vicaire de Saint-Sulpice. Je les exerçai depuis longtemps déjà, et c'est en dirigeant des conférences de charité que j'étais devenu l'ami de l'étudiant de Touches, mon compatriote. Quand je partis pour l'Angleterre, où un poste d'aumônier m'attendait, vous veniez d'être nommé conseiller à la Cour. Vous étiez l'un des plus jeunes, et tout vous promettait un avenir brillant. — Parez promesses ! Elles sont bien vite tombées dans le néant. — Je vous montrerai bientôt des ruines plus lamentables encore. J'arrivai au couvent de Rochampton et j'y pris mon service. A la fin de mes premières études, j'avais déjà passé du temps à Londres et je parlais l'anglais comme ma propre langue. Rien à vous dire des quatre premières années de mon ministère dans cette maison sainte et tranquille, où ma santé se remit bientôt. Le jour de Noël 1864, comme je rentrais dans l'ermitage, après avoir célébré la messe de minuit, on m'informa qu'une mourante m'attendait dans un cottage voisin. Le long des chemins couverts de neige de la banlieue de Londres, je suivis l'envoyé qui était venu m'avertir. Au bout d'une heure de marche, j'entrais dans une petite maison simplement, mais confortablement meublée. La seule avec une fille de service tout en larmes, une pauvre fem-

me se préparait à quitter ce monde. Elle était jeune encore et avait dû être fort belle. Comme je la bénissais en anglais, elle m'arrêta et me pria de lui parler dans notre langue. Elle était Française et m'apprit son nom qui ne me dit rien alors, mais qui vous l'aidera moins calme, mon pauvre ami. Elle s'appelait madame Varin. — Grand Dieu ! gémit le président plus pâle qu'un des accusés qu'il jugeait autrefois. Quelle histoire effroyable allez-vous m'apprendre ? — Vous allez connaître les aveux de la mourante, ce qu'elle m'a permis, ce qu'elle seule pouvait me permettre de répéter, même pour sauver ma tête si elle eût été menacée. — Oh ! pourquoi n'avez-vous pas parlé plus tôt ? — Vous le saurez. Tâchez de m'écouter avec calme. Et d'abord vous ne vous êtes pas trompé. C'est Varin qui a tué le caissier de sa maison. M. des Touches ne répondit que par un geste de profond désespoir. — D'abord, continua l'abbé, il faut vous souvenir d'une circonstance qui n'a pas été assez remarquée, lors du procès criminel. Le père de Mme Varin, l'ancien chef de la maison Varin, Delcourt avait été le bienfaiteur de Delcourt qui lui devait tout, son éducation, son entrée dans les bureaux de la maison de banque, enfin son titre d'associé. Devenu riche, marié lui-même, cet homme de cœur avait conservé pour la fille de son patron, jadis adorée par lui en secret, un dévouement dont vous allez comprendre l'étendue. On peut dire qu'il est mort pour elle. — Allons donc ! comment cela ? — Entre cette femme — autre secret qu'elle m'a révélé à son lit de mort —

et le comptable assassiné, une intrigue avait pris naissance. Ils furent si adroits que jusqu'au jour fatal, leur liaison fut un mystère pour tout le monde, sauf pour une seule personne : Delcourt. Celui-ci n'avait pas été long à s'en apercevoir et voulut éloigner l'employé coupable. De là, entre les deux hommes, ces altercations qui ont été révélées aux débats — je les ai re lus, moi aussi — et qui, faussement interrompues, sont devenues l'une des charges les plus terribles. Varin aveuglé, selon l'ordinaire, insista pour garder le caissier dont il passa, dès lors, pour le protecteur. Un jour, cependant, le soupçon vint. Le mari, dissimulé et maître de lui, en apparence, mais d'une violence qui ne reculait devant rien, et d'une adresse au-dessus de l'ordinaire, partit pour Bruxelles où, de fait, sa présence était réclamée. Il ne faut pas longtemps pour revenir de Belgique à Paris. Il revint, après s'être ménagé un alibi indiscutable. Un soir, déguisé de façon à n'être point reconnu, il entra inopinément dans son petit hôtel de Passy où il surprit les deux coupables. Il avait tout calculé d'avance et ne manifesta rien alors, ne voulant pas de scandale sous son toit. Il laissa donc fuir l'amant et le suivit de près, non sans avoir terrifié sa femme par d'épouvantables menaces. Le lendemain, elle apprenait avec tout Paris l'assassinat horrible dont elle était seule, avec sa femme de chambre, à deviner l'auteur véritable. — Malheureuses créatures ! elles ont déposé que Varin n'avait pas quitté Bruxelles ! — L'assassin les avait prévenues qu'il y allait de leur vie. Et puis la femme

coupable qui avait déjà causé le meurtre d'un homme, eut peur de faire tomber la tête de son mari. — Allons donc ! comme s'il se fût trouvé un jury pour condamner dans des conditions semblables ! — Vous savez cela, vous, magistrat. Mais une femme aux trois quarts folle de terreur pouvait ignorer. Compréhensible aussi qu'il s'agissait pour elle d'établir sa honte aux yeux du monde. Mais surtout, elle ne pouvait soupçonner, elle me l'a dit, qu'une accusation dirigée contre Delcourt résisterait à un interrogatoire de vingt minutes. Elle n'avait pas prévu que cet homme, devenu chauve à faire des additions, cachait dans sa poitrine le cœur d'un Bayard, et qu'il allait avoir le courage sublime de ne pas se défendre en perdant la fille de l'homme auquel il devait tout. Varin, au moyen de ses propres clefs, avait ouvert et fermé les serrures fort à son aise et, à l'heure où l'on découvrait le crime, il discutait à Bruxelles une affaire entamée la veille. Il avait eu, d'ailleurs, la précaution de dévaliser la caisse, pour faire croire à un vol, et l'honnêteté relative de n'emporter que la moitié à laquelle il pouvait prétendre comme l'un des associés. A cette époque, la maison était déjà dans un état désespéré ; et cette particularité peu explicable fut encore invoquée contre Delcourt. Enfin, vous savez le reste. — Ainsi cette bête sauvage de Varin aurait laissé tomber la tête d'un innocent ? — Sa femme a prétendu que non. Elle m'a affirmé qu'il considérait la commutation comme immanquable, mais que, si elle eût été refusée, il eût

pris ses mesures pour sauver Delcourt sans se perdre lui-même. Effrayons l'humanité. — Mais elle, qui savait tout, comment pouvait-elle vivre dans cette attitude effroyable ? — Elle ne vivait pas, ou plutôt elle en est morte. Gardée à vue par son mari avec sa femme de chambre, terrifiée par des menaces continuelles, pendant que pour cet innocent dont chaque aurore pouvait voir dresser l'échafaud, elle n'a pas eu une heure de sommeil entre le jour de la condamnation et celui de la grâce. A la faveur du désordre causé par la faillite, son mari disparut avec elle et l'amena en Angleterre. Puis il l'abandonna seule et elle ne le revit plus. Vous jugez bien qu'elle n'avait guère envie de le revoir. Cependant, pour ne pas la laisser à quelque acte de désespoir, le magistrat Des années se passèrent, mais elle ne se remettait pas de ses secousses terribles. Un jour elle se sentit condamnée à mort, elle aussi. Ce fut alors qu'elle vous écrivit cette lettre que vous m'avez montrée et dont vous reconnaîtrez l'écriture, tout à l'heure. C'était le commencement de la réparation. — Hélas ! réparation bien incomplète ! — Elle l'avait commencée plus efficacement. Elle ne pouvait quitter son lit, mais elle avait confié à sa femme de chambre, personne d'une intelligence rare, une mission que celle-ci mit presque deux ans à accomplir : retrouver madame Delcourt et sa fille. (A suivre.)

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M. LEJEUNE LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON Grande facilité de paiement VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT

Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles dans tout le Sud-Est de la France S'adr. CHABERT

Petites Affiches Economiques PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE Au prix uniforme de 25 centimes la ligne Ces demandes comprennent : les demandes et offres d'emplois, les locations, les ventes de fonds, de maisons, de terrains et les offres diverses d'affaires.

A VENDRE Immeuble à Lyon rapportant 8.000 fr net de charges. PRIX DEMANDÉ 160.000 fr

Emplâtre de la Providence Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes R. LERTE CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G. A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE à Rive-de-Gier à l'Hôtel St-Jacques

On achèterait VIGNOBLE rapport 3 à 8 vignons. S'adr. M. BAUDRY, 16, passage Terreaux, Lyon.

A vendre plusieurs Immeubles à Lyon ; rapport de 4 1/2 à 5 0/0 net. Bons quartiers. 31b. Bureaux du journal.

Homme sérieux demande emploi dans maison pour faire les recouvrements et les courages. S'adresser 26, chemin de la Mouche, M. Biein.

Les Vins du Château de Garignan garantis authentiques, sont en vente chez Mlle COUPAT, tabac, 7, rue de la République, Lyon.

VOIES URINAIRES VICES DU SANG DOCTEUR JOBERT Ancien Interne Lauréat - Médecin Spécialiste à PARIS

STATUES DE S'ANT'NE DE PADOUÉ NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ STATUES RELIÉES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOËL, ETC., ETC.

ETUDE de comptes, liquidations, successions, partage avis sur toutes affaires S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon.

Immeubles On achèterait Maisons à Lyon ou près Lyon, de 30 000 à 50 000 francs. Rien des agences. - N° 1008, au journal.

Prêts hypothécaires de 10.000 fr. à 150.000 fr. Intérêts modérés. Rien des agences. - Journal, n° 3120.

Prêts hypothécaires de 10.000 fr. à 150.000 fr. Intérêts modérés. Rien des agences. - Journal, n° 3120.

PHOTOGRAPHIQUE 9x12 à main Conditions avantageuses S'adresser chez M. GURNAUD, 5, rue de Castries, Lyon.

AUX SPÉCIALITÉS LIQUEURS DE MARQUES ET VINS FINS Cafés, Thés, Chocolats

Hotel-Restaurant Rousset VIENNE - RUE DE L'HOPITAL - VIENNE Maison recommandée aux Familles et aux Voyageurs

A VENDRE Occasion : ORGUE A TUYAUX Bourdon 8 pieds; dulciana, 4 pieds; baguette, 2 pieds ; tremolo; 4 jeux coupés en demi-jeux, 7 registres, 4 octaves 1/2 ; soufflerie à pieds ou indépendante ; transporteur en parfait état, belle façade, tuyaux de montre, longueur 1 m. 60, profondeur 1 m., hauteur 2 m. Prix : 700 francs.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. PRIX 16.000 fr. Ecrire 228, Journal.

Personne sérieuse désire se placer chez personne seule. S'adresser au journal, n° 320.

Jeune fille, 20 ans, munie de ses brevets, désire être répétitrice dans bonnes familles.

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE à l'Hôtel de France à Tarare (Rhône)

PIANOS D'OCCASION Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles (Près la cours Morand)

MEUBLES DE LYON Meilleurs et meilleur marché que les MEUBLES DE PARIS Fabrication garantie, brevetée S. G. D. G. Maison HENRI BONJOUR et C° AU COLOSSE DE RHODES LYON, 42-44, cours de la Liberté, 42-44, LYON

A VENDRE SIX BEAUX ORANGERS SÉCULAIRES Au prix de 50 francs pièce S'adresser à St-Chamond, Grand-Érango.

Intelligente Economie Il suffit de verser un flacon de PHOSPHATE JACQUET (Préparation liquide concentrée de bi-phosphate de chaux cristallisé, chimiquement pur, dans un litre d'eau, de vin ou de sirop, pour obtenir un lait phosphaté inaltérable d'un litre plus élevé que toutes celles du commerce et cependant à plus bas prix - Action plus rapide assurée. - Le flacon, 2 fr., franco par 4 flacons. - Un élégant verre gradué est joint à chaque flacon. INTÉRESSANTE NOTICE ENVOYÉE FRANCO Pharmacie J. JACQUET, 1, rue Vaubeour, Lyon

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT GRANDE BAISSE DE PRIX LYON 6, rue de la République

EAU D'ARQUEBUSE De l'Hermitage des Frères Maristes ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE LE LITRE : 4 fr. 50

BOURSE DE PARIS du 10 Mars Table with columns for FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

BOURSE DE LYON du 10 Mars Table with columns for FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, ACTIONS, and various market data.